

## *Communiqué de presse :*

### **PIERRE 48**

La SCPI Pierre 48, a pris connaissance avec intérêt des propos du Ministre du Logement, de l'Équipement et des Transports, Monsieur Gilles de Robien annonçant la fin programmée de la loi de 48.

Pierre 48 est une SCPI à coupon zéro, spécialisée dans l'achat d'appartements parisiens en Loi de 48 ou assimilés. La SCPI acquiert également des biens d'habitation à revenus faibles dans une perspective de plus-value.

Pierre 48, dont la politique est d'ores et déjà de rénover les immeubles qu'elle acquiert, devrait bénéficier des évolutions envisagées par le ministre.

En effet, celles-ci entendent à juste titre corriger les insuffisances de rémunération actuelles des propriétaires, qui conduisent certains d'entre eux à ne pas pouvoir réaliser un entretien correct de leurs biens.

Toutefois, il est probable que ces évolutions seront de portée limitée, au moins en ce qui concerne Pierre 48 et donc ne devraient pas modifier de façon significative la politique d'investissement de la SCPI. En effet, le ministre a précisé que, de façon légitime, les personnes âgées et à revenus faibles ne seraient pas concernées ; or celles-ci représentent une proportion importante des locataires de Pierre 48 et de façon plus générale, des locataires placés sous le régime des baux de la Loi de 48.

Les associés de Pierre 48, qui achètent des parts de la SCPI dans une optique de placement à long terme, ne devraient donc pas constater de changement majeur de sa stratégie d'acquisition et continuer à voir la performance de leur placement progresser.

Alain Perrollaz, PDG de SOPARGEM, gérant de Pierre 48